

Damane Créa



Nous donnons vie à vos projets

Quel est l'objet de la garantie ?

Garantie des crédits d'investissement à moyen et à long termes et des crédits-bails d'un montant supérieur à 1 MDH destinés à la réalisation de projets initiés par des entreprises en création ou créées depuis moins de 3 ans.

Quelles sont les entreprises bénéficiaires ?

Entreprises, personnes physiques ou morales réunissant les conditions suivantes :

- Entreprises de droit marocain en cours de création ou créées depuis 3 ans ou moins ;
- Ayant pour objet ou activité la production de biens et/ou de services.

Quels sont les secteurs éligibles ?

Tous les secteurs d'activité à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière.

Quels sont les programmes finançables ?

Les programmes portant sur des investissements physiques (immeubles, matériels...) et/ou sur des investissements immatériels (fonds de commerce, brevets, droit au bail, besoins en FDR...).

Quels sont les concours garantis ?

Les crédits bancaires à moyen et long termes et les crédits-bails supérieurs à 1MDH

Comment se fait le financement des programmes d'investissement ?

	Prêt bancaire	Crédit-bail
Fonds propres minimum	20%	-
Prêts maximum	80%	100%

Quelle est la quotité de garantie ?

Quotité de garantie : 70% du crédit en principal

Quelle est la commission de la garantie ?

2% flat (HT) calculée sur le montant du crédit. En cas de plafonnement de la garantie, l'assiette à retenir est l'équivalent du crédit qui correspond à la garantie donnée.

Quel est le délai de traitement des demandes ?

La CCG examine la demande de garantie dans un délai n'excédant pas 10 jours ouvrables.

Comment présenter les demandes ?

Par l'intermédiaire de votre banque ou société de leasing.